Image not found or type unknown

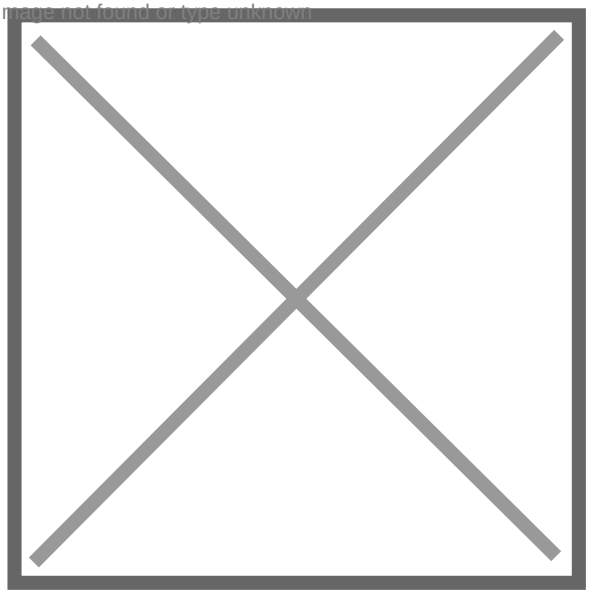

Travaux à la charge dulocataire

Par **marie Laure FAVREL**, le **20/06/2011** à **17:56**

Bonjour,
Je suis depuis 12ans dans un appt avec mes 2 enfants. Le propiétaires est un bailleur. Peu à peu je renove et entretien très régulièrement cet appartement.
La salle de bain nécessite d'être complètement rénnovée (papier peint, peinture, carrelage, robinetterie.... Cependant la baignoire est complètement usée, au point qu'un trou rouillé est au niveau du déversoir de sécurité. Je n'arrive pas à me faire entendre par mon bailleur pour qu'il prenne en charge au moins le changement de la baignoire et de la robinetterie. Je comprends bien que je dois prendre en charge le reste C'est ce qui se passe pour les autres pièces de notre appt.

Quels sont mes droits et mes devoirs?
Quels sont mes recours?
Comment me faire entendre rapidement sans rentrer dans une procédure longue et couteuse?

merci de me répondre sur mon adrss email : marielaure.favrel@wanadoo.fr
ou par teléph 04 76 72 08 59 ou 06 70 46 98 50

Très cordialement

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **19:10**

La baignoire est-elle utilisable ?
Est-ce un point de rouille ou un trou laissant passer l'eau ?

Par **marie Laure FAVREL**, le **21/06/2011** à **09:55**

oui nous utilisons la baignoire chq jour

Le trou en question se situe juste en dessous du robinet au niveaux de l'écoulement de sécurité. Je crains en effet de m'apercevoir de fuite au démontage de la baignoire. Pour le moment je n'ai encore rien constaté à l'étage au dessous ...! Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ai pas de fuite

Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés